COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2019

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 du mois de décembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 — M. le Maire, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Jean-Michel JESUPRET, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 — Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM

M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET

Mme Amandine VIGNERON qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY

M. Steve LOZANO qui a donné procuration à Mme Sylvie LAVERGNE

Mme Tiphaine RAGUENEL qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Absent et non représenté : 1 — M. Joris MONSEIGNE

Mme Sylvie LAVERGNE est élue secrétaire de séance.

N° DL19122019-09 : Demande de subvention – nettoyage des plages océanes 2020

Rapporteur : Monsieur Hervé CAZENAVE

Depuis l'année 2010, le Conseil Départemental s'est engagé dans un dispositif d'aide aux communes pour le nettoyage des plages avec comme priorité la préservation du milieu naturel. Ainsi le littoral girondin est découpé en deux zones distinctes :

- Zones naturelles préservées correspondant à des zones de préservation du milieu naturel sans nettoyage ;
- Zones d'intervention sélectives correspondant aux linéaires de plages où une intervention manuelle permet de concilier préservation des milieux et propreté du site.

La subvention du Conseil Départemental porte donc exclusivement sur le nettoyage de cette dernière zone soit 16,5 kilomètres de plage sur le territoire de la commune.

Le coût estimé de ce nettoyage manuel à charge de la commune s'élevait en 2019 à 110 000 euros environ. La subvention attendue du Conseil Départemental pour le nettoyage manuel des plages 2020 est de 32 305 euros et se décompose comme suit :

- La subvention peut aller jusqu'à 40 % du montant total des dépenses éligibles, ces dernières étant plafonnées à 70 000 euros, soit une subvention maximum de 28 000 euros
- Application d'une majoration de 25 % portant la subvention maximale à 45 500 euros
- Application d'un coefficient de solidarité de 0,71, soit une aide finale maximum de 32 305 euros.

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 11 décembre 2019,

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 12 décembre 2019,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

SOLLICITE du Conseil Départemental de la Gironde une subvention pour le nettoyage des plages au titre de l'année 2020

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU * (Gironde) *

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 24 DEC. 2019

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 24 DEC. 2019

REÇU LE 24 DEC. 2019 À LA SOUS-PRÉFECTURE DE LESPARRE